

Etampes, le 14 novembre 2007

Monsieur Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République Tunisienne
Palais Présidentiel
CARTHAGE TUNISIE

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à attirer votre attention sur notre association et son activité en faveur des enfants et du village de Toujane. Depuis 1997 je viens régulièrement en Tunisie pour apporter, soit des fournitures scolaires, soit des vêtements que nous collectons en France auprès de nos amis et adhérents.

En septembre 2005 nous avons aidé à la rentrée scolaire par un don de 1940,000 dinars qui ont été répartis par les deux omdats Messieurs Ben M'Barek Ahmed et Mohamed Krim entre les administrés de leurs secteurs respectifs. En continuité de notre action nous avons apporté en avril 2006, 30 colis de vêtements, + de 300 livres pour enfants dans le but de créer une bibliothèque Franco-Arabe pour les enfants de Toujane – un local étant mis à notre disposition par le village . Ces colis ont été saisis par la douane le 16 avril 2006 à notre arrivée par bateau au port de la Goulette et malgré notre affirmation que Monsieur l'ambassadeur de la République Tunisienne à Paris avait averti le Ministère des Finances de notre passage, ils sont restés bloqués jusqu'au mois de novembre 2006. Grâce à l'intervention de Monsieur Jamel Eddine Abdellatif, Président Général de l'UTSS les colis sont enfin arrivés à leurs destinataires fin novembre 2006. En septembre 2006 je suis revenu avec près de 5000,000 dinars, pour comme en 2005 apporter une aide financière à la rentrée scolaire. Notre association pour la rentrée 2006 avait décidé de ne plus aider que les élèves du primaire, ce qui excluait des aides pour les fils des deux omdats. La situation lourde qui s'est alors instituée à fait que nous avons refusé de laisser les 5000,000 dinars sans un reçu en échange et comme garantie. Les omdats ont refusé d'établir un reçu, nous sommes donc repartis avec les 5000,000 dinars que nous avons utilisé pour aider des habitants de Toujane d'une autre façon. Paradoxalement notre association a pu contribuer, sans problème, au Fonds de Solidarité Sociale 26-26 dont vous êtes l'initiateur, par un don de 500 dinars. En avril 2007, je suis venu à Toujane pour rencontrer le Directeur de l'école qui m'a appris qu'une note du Ministère de l'Education Nationale, interdisait aux Directeurs des écoles de recevoir des dons, fournitures scolaires et tout autres produits provenant des étrangers. Dont acte . Du 16 octobre au 1^{er} novembre 2007, je suis à nouveau venu à Toujane pour rencontrer le nouveau Directeur de l'école primaire et voir comment utiliser les 5000,000 dinars que cette année encore nous pourrions apporter pour aider les enfants et les familles de Toujane. Une fois encore rien n'a été possible. Nous avons donc utilisé notre aide initialement prévue pour les enfants, pour l'aide au développement du tourisme rural sur Toujane.

Monsieur le Président, je serais franc avec vous, je ne comprends pas cette situation. Quand je vais sur les sites internet Tunisiens, il n'y a pas un jour sans que votre action en faveur des plus démunis ne soit expliquée, j'en veux pour exemple les articles de presse suivants :

Dans « La Presse de Tunisie»

- *Rentée scolaire – UTSS «Des aides en augmentation et toujours plus diversifiées». Je peux y lire que 118 milles élèves bénéficient d'aides financières et de cahiers.*

POURQUOI ALORS REFUSER NOS AIDES ?

- *22 septembre 2006 - «Ramadan- Le président Ben Ali effectue une visite aux dépôts de l'UTSS » Le Président adresse remerciements et encouragements à tous ceux qui opèrent dans le domaine de la solidarité*

POURQUOI ALORS REFUSER NOS AIDES ?

A ce jour nous avons été contactés pour contribuer à nouveau au Fonds De Solidarité Sociale 26-26. Monsieur le Président, je sollicite aujourd'hui de votre bienveillance l'assistance de votre Haute Autorité pour débloquer cette situation. Après consultation du site de la République Tunisienne « l'information et la communication @ administrative à distance» je pense que les solutions sont les suivantes:

- Autorisation de création à Toujane d'une association qui s'appellerait «Amitiés Toujane»et qui serait notre correspondante.

- conformément au chapitre III – les associations étrangères- de la loi n°59-154 du 7 novembre 1959- accorder à notre association Club 100 pour toujane-tunisie, après visa de nos statuts par le secrétaire d'état à l'intérieur après avis du secrétaire d'état aux affaires étrangères l'autorisation d'exercer notre activité sur le territoire Tunisien.
- **Autoriser l'ouverture de la bibliothèque pour les enfants de Toujane.**

Monsieur le Président, espérant avoir retenu votre attention, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président,

Quittançon Christian Abd er- Rashid